

PREAVIS MUNICIPAL 05/2018

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 325'000.- TTC pour financer le réaménagement du carrefour route de l'Eglise – chemin du Martinet, ainsi que l'aménagement d'un trottoir route de l'Eglise, modération de trafic et mobilité douce

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La route de l'Eglise, située entre le carrefour de la Laiterie et la route de Founex, est une route de transit local permettant à la fois de desservir les zones d'habitations du village et d'accueillir le trafic scolaire ainsi que les autres mouvements de transit local de Terre-Sainte entre Mies et Founex. Cet axe, au gabarit relativement restreint, accueille un trafic relativement important. Il est à l'heure actuelle, sur sa grande partie, simplement pourvu d'une bande piétonne marquée à même la chaussée qui offre peu de sécurité physique et de confort pour les piétons. Cette route est également utilisée par les piétons un axe de desserte permettant de lier différentes parties du village ou de rejoindre les écoles et les transports publics. Le carrefour route de l'Eglise – chemin du Martinet offre actuellement un espace extrêmement généreux pour les voitures avec relativement peu de place pour les piétons.

Fort de ce constat et sur la base du plan des circulations et déplacements de la Commune, la Municipalité souhaite redistribuer l'espace sur ce secteur pour mieux prendre en compte les mobilités douces. Pour ce faire, la Municipalité, en collaboration avec la Commission des routes, souhaite mettre en place un projet dans ce sens, projet faisant l'objet du présent préavis.

2. SITUATION ACTUELLE

La route de l'Eglise débute au carrefour avec la route Coppet RC 6-C-S. Le 1^{er} tronçon, d'une quarantaine de mètres entre la RC 6 et le Greny, est déjà pourvu d'un trottoir surélevé d'une largeur de 1,50 m situé côté Jura. Le côté Lac est bordé par les places et équipements de la Laiterie, faisant encore l'objet d'une mesure provisoire actuellement à l'essai qui n'est pas traité dans le présent projet.



Le solde de la route entre le Greny et le carrefour avec le chemin du Martinet offre une route au gabarit relativement variable de 5 à 6,50 m, limité de chaque côté par la présence de murs ou de haies difficilement déplaçables. La continuité pour les piétons s'effectue actuellement par un marquage à même la route d'une bande piétonne, d'une largeur moyenne de 1,20 m longeant le côté Jura.



Le carrefour route de l'Eglise – chemin du Martinet offre un espace relativement généreux, peu organisé, géré sous la forme d'une priorité de droite sans réel marquage. La bande piétonne existante de la route de l'Eglise se prolonge sur le chemin du Martinet. La continuité étant difficilement offerte dans la zone du carrefour où les piétons sont cantonnés entre des haies et des places de stationnement et où le gabarit de la bande piétonne est encore réduit au passage d'une armoire électrique, obligeant les piétons à marcher à même la chaussée.



Un trottoir d'une dimension de 1,50 m, surélevé par rapport à la chaussée, est existant côté Lac de la route de l'Eglise en direction du temple. Un passage piétons est marqué : toutefois, ce dernier pose quelques soucis puisque la visibilité des piétons par rapport aux véhicules n'est pas assurée, d'un côté comme de l'autre, la zone d'attente côté Lac étant même masquée par les voitures stationnées.

Soulignons encore la présence d'un arbre majeur et d'importance à l'angle du carrefour et de la parcelle n° 458, ce dernier devant être maintenu. Aux abords, sur la route de l'Eglise, la bande piétonne se continue côté Lac en direction du temple, ainsi que sur le chemin du Martinet, où une traversée piétonne a également été marquée au droit du débouché du cheminement piétonnier en provenance du chemin de la Riaz.

D'un point de vue structurel et de l'état de la route, nous pouvons préciser que cette dernière convient. Les routes dans ce secteur ne présentent pas de déformation particulière et les revêtements sont de relativement bonne qualité.

3. OBJECTIF

Le présent projet a été développé par la Municipalité et la Commission des routes sur la base du Plan des circulations et des déplacements en tentant de répondre aux objectifs suivants :

Renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers.

Offrir une continuité piétonne.

Différencier les espaces piétonniers de la chaussée tout en permettant les franchissements, le cas échéant.

Redimensionner les carrefours généreux en redistribuant les espaces publics pour la qualité de vie.

Sécuriser les carrefours avec des espaces publics mis en évidence et offrant une visibilité aux piétons.

Rendre perceptibles les carrefours pour les automobilistes.

4. PROJET

Le projet figuré sur le dossier de plans annexé et décrit ci-après prévoit les aménagements suivants :

- Aménagement d'un trottoir semi-franchissable, d'une largeur minimum de 1,20 m et en majorité de 1,50 m, entre le Greny et le carrefour. Ce dernier est délimité de la chaussée par la mise en place d'un double rang de pavés granit, offrant un décalage vertical de 2 à 3 cm.
- Le gabarit de la rue de l'Eglise est ramené à un gabarit moyen de 4 m, au minimum à 3,80 m au sommet de la rampe dans les parties les plus étroites, correspondant au gabarit actuel. Dans ces gabarits, le croisement de véhicules nécessite un empiètement sur le trottoir. S'il est constaté que le franchissement se fait de manière trop systématique et trop continue, des éléments de type poles cones pourraient venir compléter cet aménagement afin d'obliger les véhicules à retourner sur la chaussée. Un aménagement similaire est mis en place sur la partie terminale du chemin du Martinet, depuis l'extrémité de l'accès de la parcelle n° 413 situé quelque peu à l'aval de la traversée piétonne jusqu'au carrefour.
- L'entier de la zone du carrefour est réaménagé avec une redistribution de l'espace afin de recentrer la circulation et de diminuer les points de conflits. A l'approche du carrefour, la branche route de l'Eglise Sud est portée à un gabarit de 6 m, la branche route de l'Eglise Est passe également d'un gabarit de 4,10 m à 6,0 m et la branche Martinet conserve un gabarit de l'ordre de 5,80 m, ceci afin de faciliter les mouvements de croisement dans la zone de ce dernier.
- Le trottoir existant est surélevé côté lac, entre les branches route de l'Eglise Sud et Est, et maintenu à son emplacement actuel. Il est toutefois complété par l'adjonction d'une zone de verdure permettant de sécuriser le cheminement des piétons. Pour garantir le franchissement du carrefour par des véhicules de type cars scolaires ou camions, le rayon intérieur est de 24 m, permettant ainsi le passage de tout type de véhicules. Cette avancée permet également d'améliorer grandement la vision et la perception des piétons en attente de la traversée, ces derniers étant visibles par toutes les branches du carrefour. Pour ce faire, l'intégralité des aménagements des zones de verdure prévues dans les zones de carrefour sont réalisées avec des plantes vivaces limitées à une hauteur maximum de 50 cm afin de ne pas entraver les visions.

- Les bordures dans la zone du carrefour sont réalisées avec des bordures granit d'une largeur de 15 cm, posées à des hauteurs variables de 4 à 10 cm et des chanfreins adaptés aux zones franchissables ou non.
- Les 3 places de parc existantes situées le long de la parcelle n° 413 sont supprimées. L'espace ainsi récupéré permet l'aménagement d'un trottoir le long de la chaussée, d'un gabarit de 2 m. Le 1^{er} tronçon, entre les deux accès et les escaliers de la parcelles n° 413, est maintenu avec un double rang de pavés, afin de permettre le maintien d'un franchissement du trottoir dans ce secteur relativement étroit, notamment dans le cadre de croisement avec les véhicules agricoles ou les transports scolaires. Ce nouvel aménagement permet à la fois de maintenir l'accessibilité aux armoires électriques, d'offrir une continuité piétonne et sécurisée, tout en permettant l'aménagement de surfaces vertes agrémentées d'un banc. Ce dernier peut servir de banc relais pour les promeneurs, personnes âgées ou à mobilité réduite, ou personnes accompagnant des petits enfants cheminant entre les zones d'activités et les zones d'habitations.
- Le rayon intérieur entre les branches Martinet – route de l'Eglise Sud est réalisé avec un rayon de 4,80 m, un rayon supérieur étant difficilement réalisable. Ce mouvement est actuellement très peu pratiqué par des véhicules lourds et de temps en temps par des véhicules agricoles. Pour permettre un éventuel empiètement de ce dernier, une bande de 50 cm en pavés bétonnés est réalisée en prolongement de la bordure pour permettre un franchissement sans dégrader les zones de verdure. Ce franchissement se faisant sur des bordures avec une vue de 8 cm ne peut toutefois être réalisé que par des véhicules lourds à une vitesse réduite.
- La zone de verdure, relativement limitée autour de l'arbre majeur situé dans l'angle du mur de la parcelle n° 458, serait agrandie et agrémentée de plantations basses venant habiller le mur de la propriété. Ce dernier permettrait également de couper les trajectoires trop directes entre le chemin du Martinet et la route de l'Eglise et d'améliorer la perception de ce carrefour.
- L'accès à la parcelle n° 458 est maintenu, les différents portails piétons/voitures restent en l'état actuel. Le bord de chaussée est toutefois souligné par la mise en place d'un seul rang de pavés, représentant une déclivité de 1 cm, renforçant ainsi le resserrement visuel et permettant de sécuriser quelque peu les mouvements de sortie des usagers.
- Sur le chemin du Martinet, au droit de la traversée piétonne existante, les piétons sont actuellement peu perceptibles. Deux barrières freinent les deux roues et les piétons afin d'éviter que ces derniers ne s'engagent trop facilement sur la chaussée. Afin de renforcer la perception et d'améliorer la visibilité dans ce secteur, un rétrécissement latéral court, réalisé sous la forme d'un double rang de pavés, abaisse visuellement le gabarit à 3,80 m. Ce dispositif reste toutefois franchissable pour permettre le maintien des passages des véhicules agricoles.
- La traversée piétonne existante sur la route de l'Eglise est maintenue, elle est toutefois déplacée quelque peu au Sud afin de se décaler de la zone du carrefour et d'améliorer les conditions de visibilité.
- Les aménagements paysagers, établis sur la base d'un concept mis en place par un bureau spécialisé, sont agrémentés de plantes vivaces dont quelques exemples sont cités ci-après.



5. AUTRES TRAVAUX

Sur la base de contacts déjà établis avec les différents services, SITSE, Romande Energie et Swisscom, ces derniers ne prévoient pas de travaux sur leur réseau respectif dans ce secteur. L'éclairage public existant est bien entendu adapté et renforcé dans la zone du carrefour et des traversées piétonnes pour être mis en conformité avec les normes. La récolte des eaux de surfaces est également adaptée dans les zones du carrefour et du trottoir. Signalons encore qu'une prise est réalisée sur le réseau des SITSE pour permettre la mise en place d'un arrosage des zones des verdure.

6. EMPRISE

L'intégralité des aménagements prévus est réalisée sur les domaines publics communaux et ne nécessitent aucune emprise sur les terrains privés.

7. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront encore l'objet d'un appel d'offre auprès d'entreprises de la région conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil	180'200.00
2.	Plantations et mobiliers urbain	39'000.00
3.	Marquage et signalisation	5'000.00
4.	Eclairage public	20'000.00
5.	Honoraires études et direction des travaux	32'800.00
6.	Divers et imprévus	24'500.00
Total HT		301'500.00
TVA 7.7 % (arrondie)		23'500.00

Total du budget à prévoir CHF 325'000.00

8. CONCLUSIONS

Le projet tel que présenté permet, par la mise en place d'un trottoir semi-franchissable séparé de la chaussée par un double rang de pavés, de mieux identifier l'espace dévolu aux piétons cheminant le long de la route de l'Eglise sans empêcher le franchissement nécessaire au croisement de la circulation, notamment avec les véhicules agricoles et les transports scolaires sur ce secteur.

La requalification du carrefour chemin du Martinet – rue de l'Eglise avec un recentrage de la route et la libération d'espaces publics sur les abords permet de mieux percevoir et d'identifier le carrefour pour les automobilistes et de diminuer les points de conflits. La mise en place de cheminements piétonniers sécurisés continus dans la zone du carrefour offre une continuité piétonne en améliorant la sécurité tout en améliorant les conditions de visibilité nécessaires à la traversée des piétons. L'aménagement d'espace de verdure de qualité avec l'adjonction de mobilier urbain apporte une réelle mise en valeur de cet espace important dans la partie ancienne du village.

La mise en place des continuités sur le chemin du Martinet et en direction du temple permet d'offrir un lien avec les aménagements déjà existants sur ce secteur dans l'attente de leur réaménagement futur.

6. FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

7. AMORTISSEMENT

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans maximum.

8. DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 27 août 2018, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 04/2018,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des routes et des finances,

Décide d'accepter le préavis no 04/2018 et

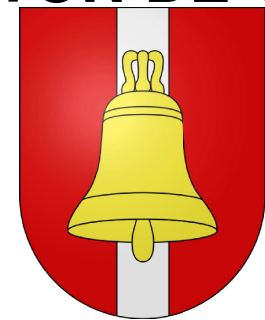
d'accorder une demande de crédit d'investissement de CHF 325'000.- TTC pour financer le réaménagement du carrefour route de l'Eglise – chemin du Martinet, ainsi que l'aménagement d'un trottoir route de l'Eglise, modération de trafic et mobilité douce.

Commugny, le 27 août 2018

Le Municipal responsable : Michel Golay

Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire

O. Decré N. Sereno-Régis



"Route de l'Eglise"
"Chemin du Martinet"

"Géodonnée © Etat de Vaud"

La propriétaire :

Sceaux municipaux :

COUPES-TYPE

Echelle: 1/50

Modif.	Date	Dessin	Contr.
--------	------	--------	--------

----	20.08.2018	I.F.	
------	------------	------	--

1			
---	--	--	--

2			
---	--	--	--

Auteur des Plans: FRITSCHÉ Guy, Ingénieur HES.

Dossier n° G16899	Plan n° G16899/5
-------------------	------------------

N:\Commugny\Rte Eglise\examen prealable\EXA Eglise.msa

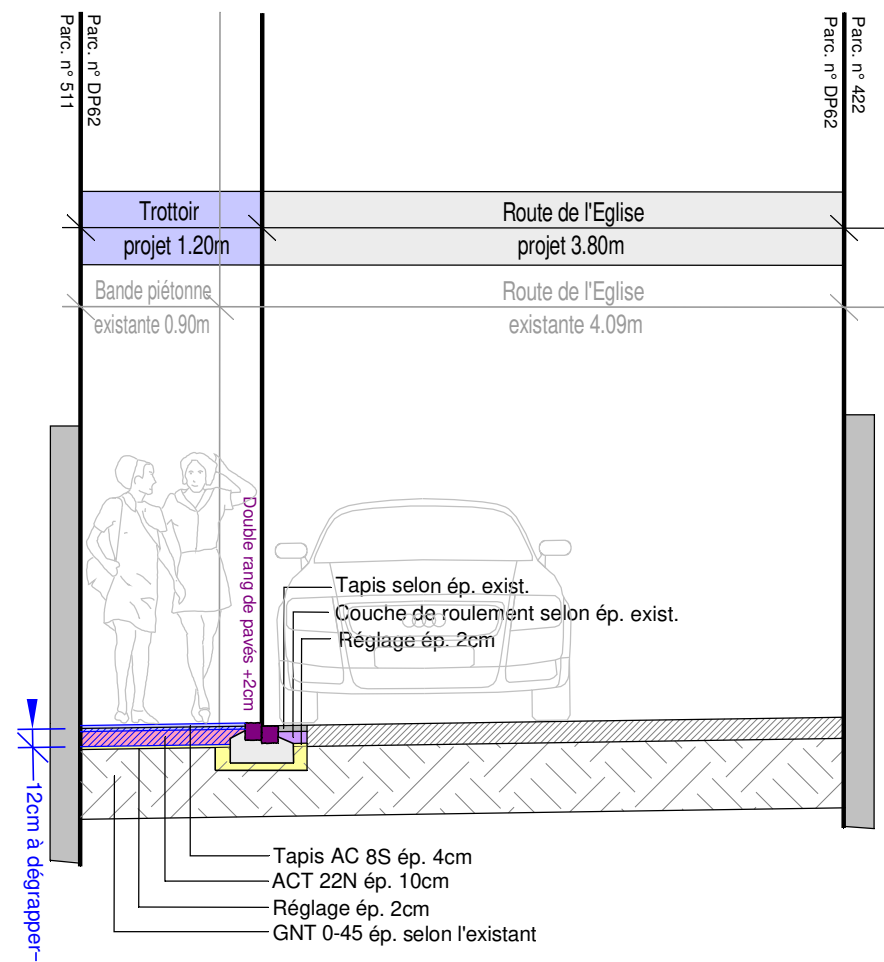


BOVARD & NICKL S.A.

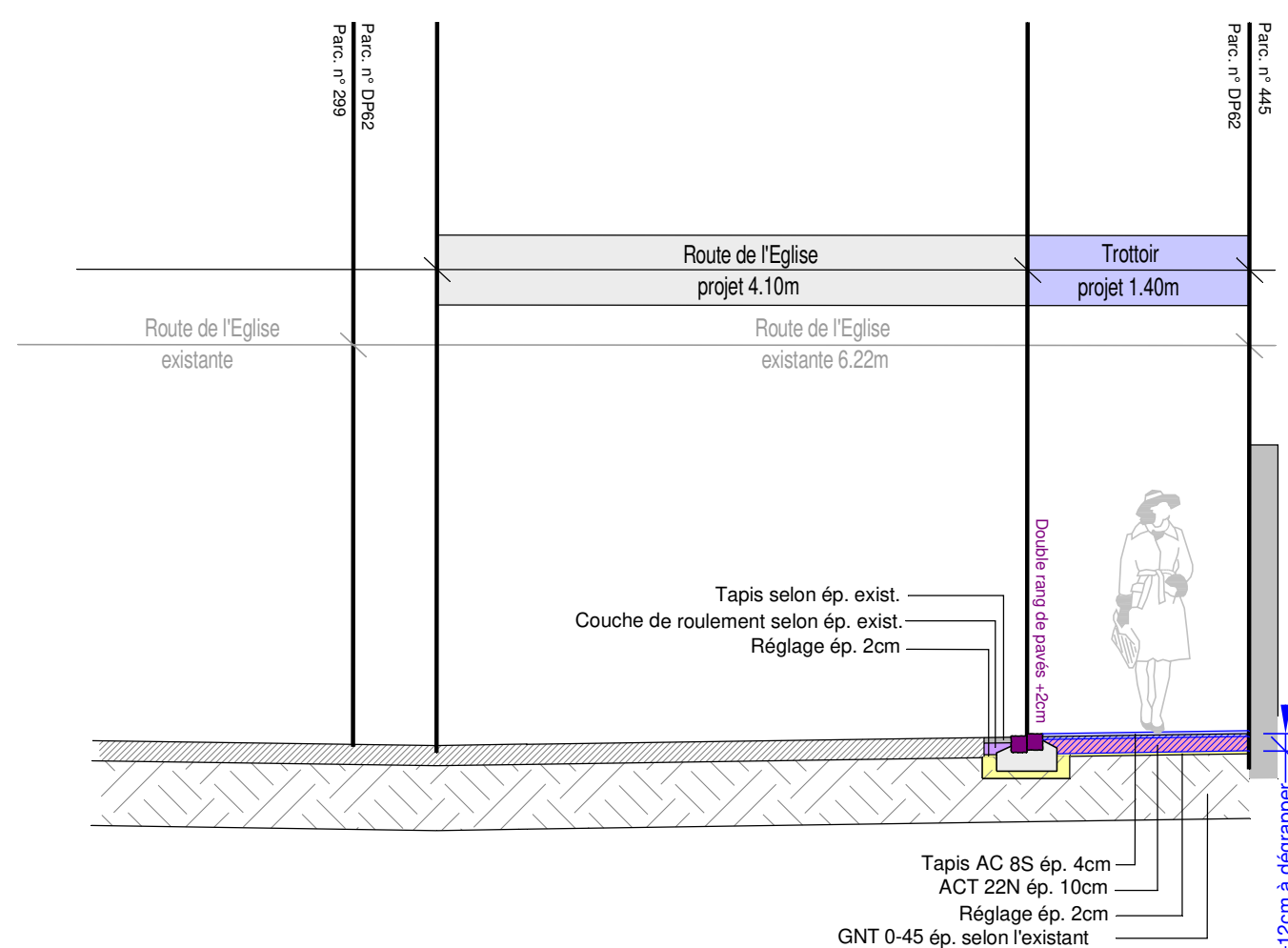
Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Tél. 022 / 361.17.42
Fax 022 / 362.03.70
E-mail info@bovard-nickl.ch

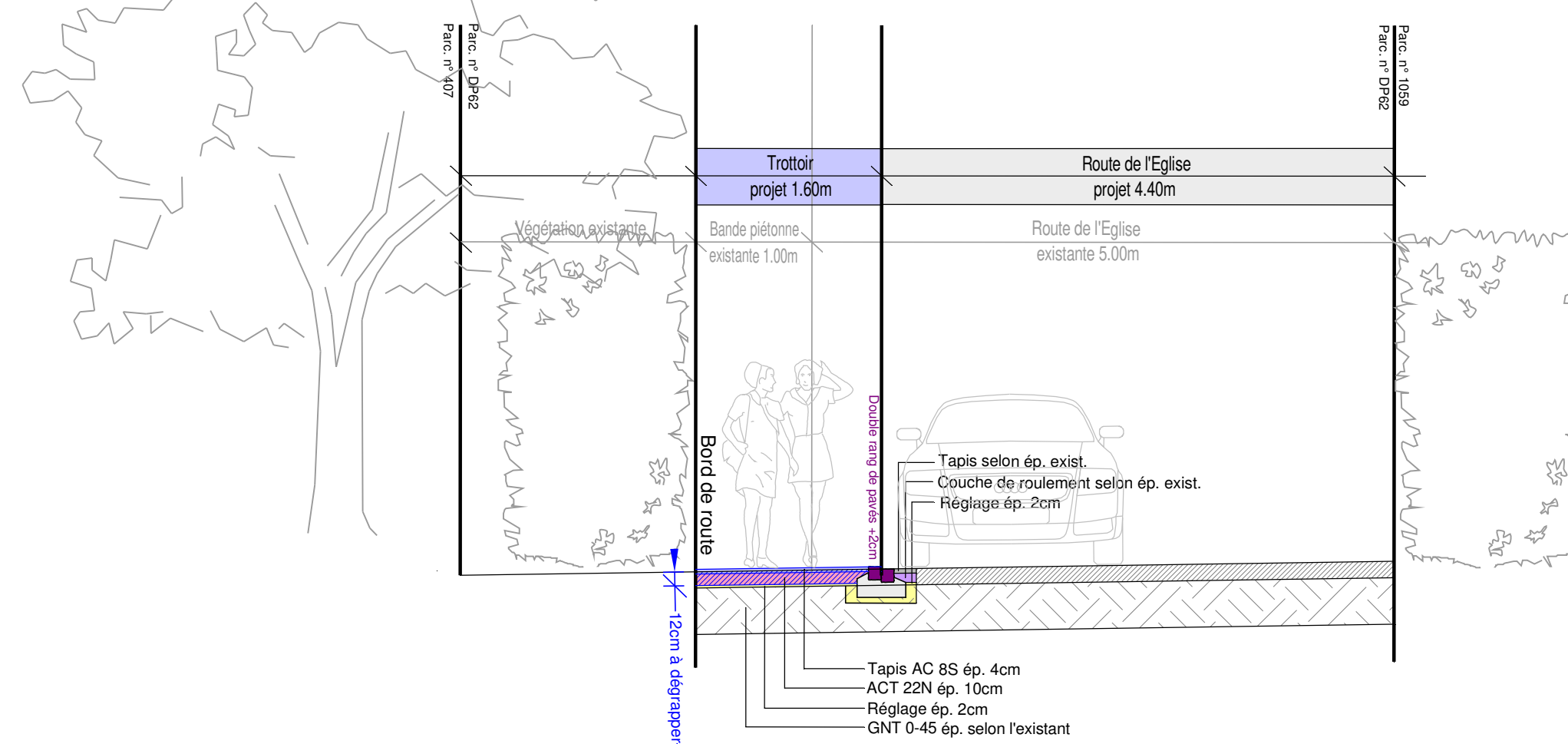
Coupe de principe A-A'



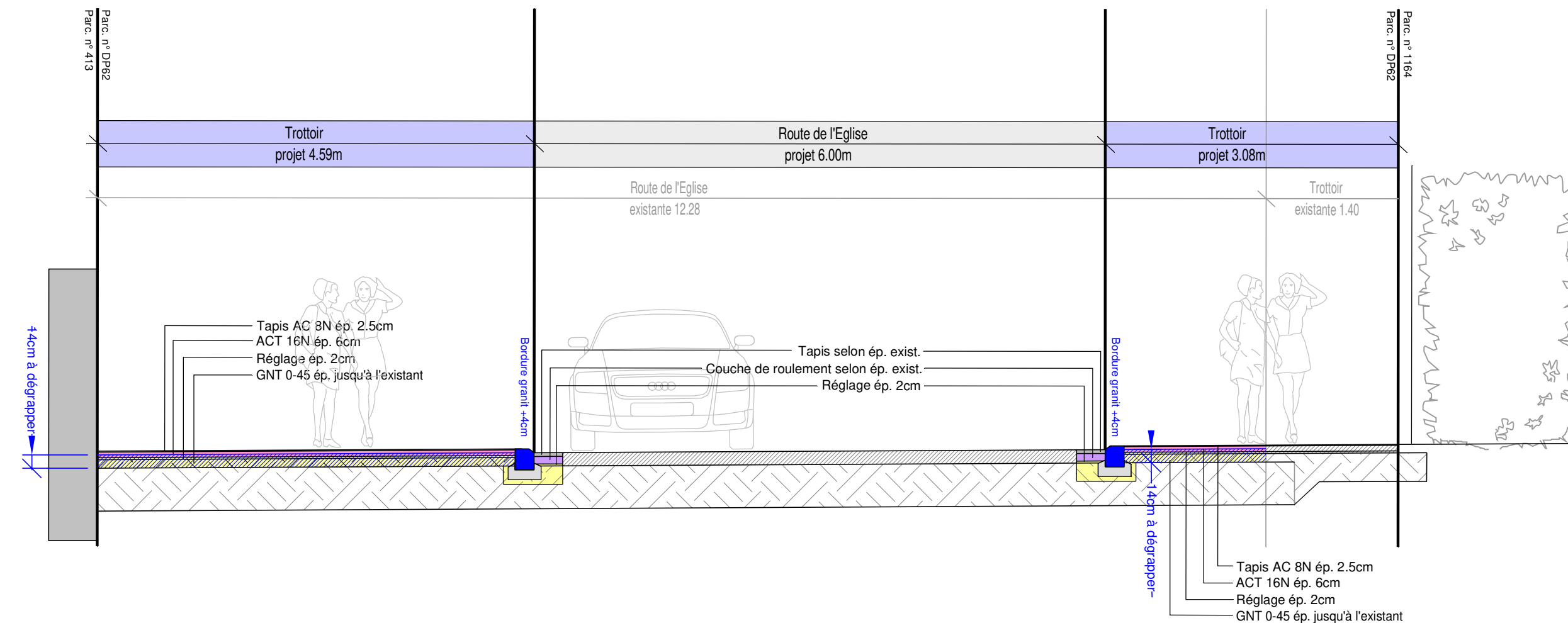
Coupe de principe B-B'



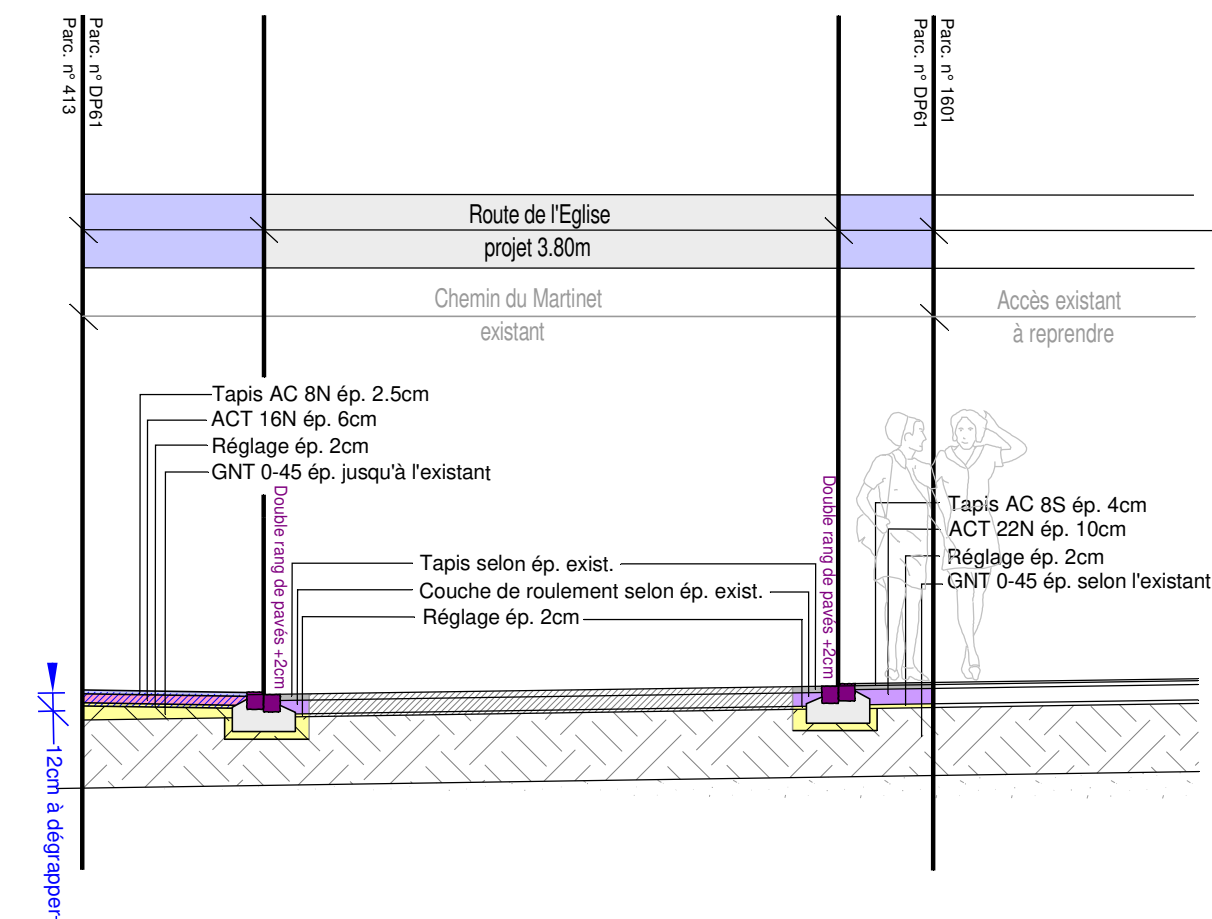
Coupe de principe C-C'



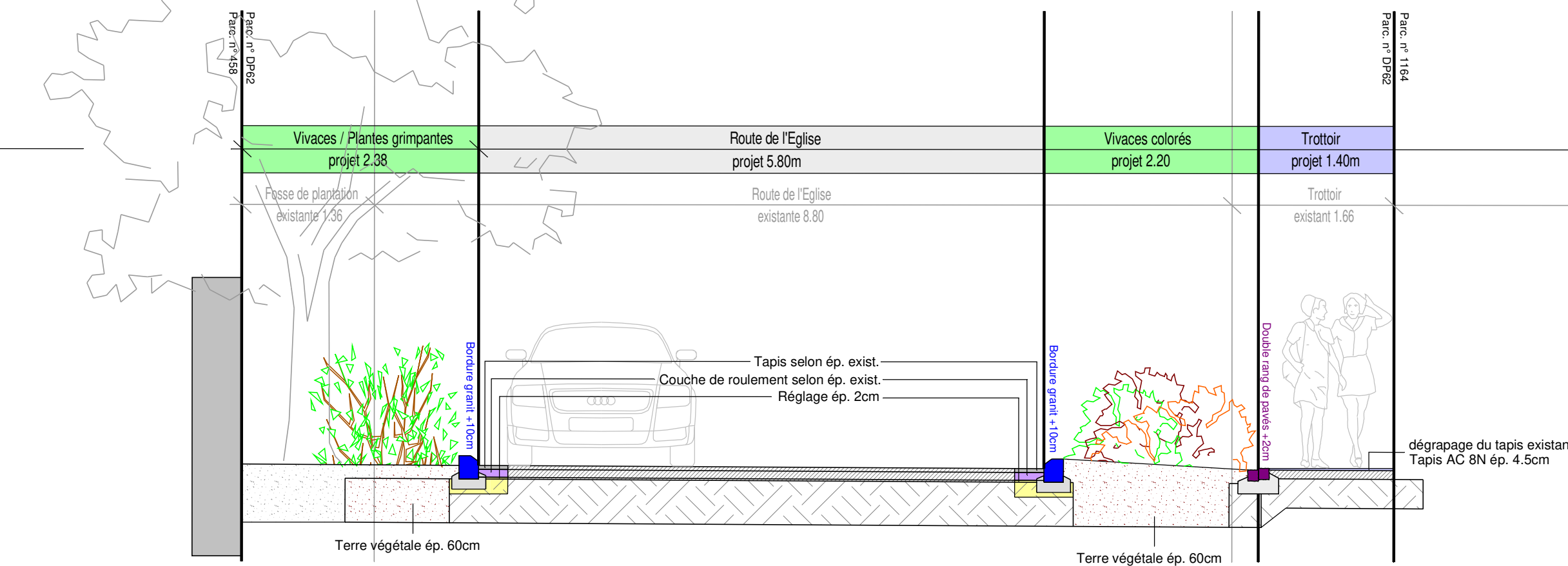
Coupe de principe D-D'



Coupe de principe E-E'



Coupe de principe F-F'





COMMUNE DE COMMUGNY

"Route de l'Eglise"

"Chemin du Martinet"

Aménagement d'un trottoir

Aménagement du carrefour du Martinet

"Géodonnée © Etat de Vauc

La propriétaire

Sceaux municipaux :

PLAN DE SITUATION

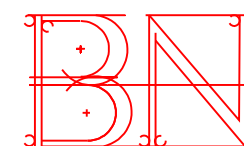
Echelle: 1/250

Modif.	Date	Dessin	Contr
----	20.08.2018	I.F.	
1			
2			

ur des Plans: FRITSCHÉ Guy, Ingénieur HES.

Dossier n° G16899	Plan n° G16899/3
-------------------	------------------

N:\Commugny\Rte_Eglise\examen prealable\EXA_Eglise.msa



BOVARD & NICKL S.A.

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Rte de St-Cergue 23
1260 NYON
Tél. 022 / 361.17.42
Fax 022 / 362.03.70
E-mail info@bovard-nickl.ch

